

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



C. T. L. du 8 janvier 2013

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

Monsieur le Président,

Concernant le dossier « Emplois » à l'ordre du jour de ce C T L, CFTC DGFIP 62 a décidé de se retirer des débats et donc, de prendre la porte. En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département, soit trente et une. Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux débats concernant les suppressions d'emplois dans le Pas de Calais. L'endroit et la manière dont elles se feront sont de votre seule et unique responsabilité. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera. Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!



les représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Martine HENNEQUIN
D D FiP Comptabilité

Gabriel GAILLARD
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Jean-François HENEMAN
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

